



CONSEIL MUNICIPAL DU 20 AVRIL 2026

9

ADMINISTRATION GENERALE : Désignation de représentants de la Ville au sein d'associations et de syndicats

M. GALZI

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

La Ville participe à l'administration de divers syndicats et associations.

A la suite du renouvellement général de l'assemblée délibérante, il est nécessaire de procéder à la désignation de représentants de la Ville dans les instances suivantes:

- Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse (AURAV) :

Conformément aux articles 4.2, 7 et 8.1 statuts de l'AURAV, le conseil municipal doit désigner 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants pour siéger aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires ainsi que 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant pour siéger au conseil d'administration de l'AURAV.

Je vous propose de désigner :

Anaïs HAUSMANN et Simone VIDAL en leur qualité de représentants titulaires pour les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Christian PALY et Philippe BRUEY en leur qualité de représentants suppléants pour les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Anaïs HAUSMANN en sa qualité de représentant titulaire pour le conseil d'administration.

Simone VIDAL en sa qualité de représentant suppléant pour le conseil d'administration.

- Syndicat Mixte d'aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD) :

Conformément aux statuts du SMVAD, il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger au sein du sous-collège communal.

Je vous propose de désigner Simone VIDAL en qualité de délégué titulaire et Jean-Luc QUEYLA en qualité de délégué suppléant.

- Syndicat mixte de défense et de valorisation forestière :

Conformément aux statuts modifiés par arrêté préfectoral en date du 2 mars 2021, le conseil municipal doit désigner 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant au sein du comité syndical.

Je vous propose de désigner Simone VIDAL en qualité de représentant titulaire et Jean-Luc QUEYLA en qualité de représentant suppléant.

- Comité National d'Action Sociale (CNAS) :

Par délibération n°25 en date du 28 mai 2004, la Ville a adhéré au CNAS.

Conformément à l'article 6 des statuts, le conseil municipal doit désigner 1 représentant du collège des élus (délégué local des élus) et 1 représentant du collège des bénéficiaires (délégué local des agents).

Je vous propose de désigner Nezha ALAMI-MOUMMED en qualité de représentant du collège des élus et l'assistant de gestion administrative CNAS en qualité de représentant du collège des bénéficiaires.

- l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes (ANACEJ) :

Par délibération n°10 en date du 25 mars 2015, la Ville a adhéré à cette association.

Conformément à l'article 6 des statuts de l'ANACEJ, le conseil municipal doit désigner un représentant pour siéger aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Je vous propose de désigner Cyrine BLANC.

- l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine (AVPU) :

Par délibération n°5 du 24 septembre 2014, la Ville a adhéré à l'AVPU.

Conformément à l'article 5 des statuts, le conseil municipal doit désigner un élu et un agent territorial pour siéger au sein du conseil des élus et du conseil des agents territoriaux.

Je vous propose de désigner Michel ADAM au sein du collège des élus et le directeur de la propreté au sein du collège des agents territoriaux.

- Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture :

Par délibération en date du 8 février 1966, la Ville a adhéré à cette association.
Conformément à l'article 15 des statuts, le conseil municipal doit désigner un représentant pour siéger à l'assemblée générale.

Je vous propose de désigner Violeta LUKIC.

- Association AMORCE :

La Ville a adhéré à cette association par délibération n°16 du 17 décembre 2022.
Conformément aux articles 8 et 19 des statuts, le conseil municipal doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Je vous propose de désigner Christian PALY en qualité de représentant titulaire et Simone VIDAL en qualité de représentant suppléant.

- France Dignes :

La Ville a adhéré à cette association par délibération n°57 du 24 septembre 2013.
Conformément à l'article 10 des statuts, le conseil municipal doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Je vous propose de désigner Valérie WAGNER en qualité de représentant titulaire et Jean-Luc QUEYLA en qualité de représentant suppléant.

- Association du Conseil International des Monuments et des Sites (ICOMOS) :

La Ville a adhéré à cette association par délibération n°14 du 24 avril 2015.
Conformément aux articles 9-a et 13-d-4 des statuts, le conseil municipal doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger aux assemblées générales.

Je vous propose de désigner Violeta LUKIC en qualité de représentant titulaire et Michael MC MANUS-SCHOUCHANA en qualité de représentant suppléant.

- Réseau Vélo et Marche :

La Ville a adhéré à cette association par délibération n°32 du 6 mars 2021.
Conformément aux statuts, le conseil municipal doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger aux instances de l'association.

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

Je vous propose de désigner Nicolas DONNADILLE en qualité de représentant titulaire et Michel ADAM en qualité de représentant suppléant.

- Association Maison Paisible :

La Ville est membre de droit de cette association.

Conformément à l'article 5 des statuts, 3 représentants de la Ville dont le Maire qui est le Président de plein droit siègent dans les instances.

Le conseil municipal doit ainsi désigner 2 représentants.

Je vous propose de désigner Virginie ISSAUTIER-NOCCA et Eric PEYTIE.

- Syndicat de maintenance des routes de France :

Conformément à l'article 13 des statuts, les membres du syndicat doivent désigner un représentant pour siéger aux assemblées générales.

Je vous propose de désigner Nicolas DONNADILLE.

Il vous est proposé, en application de l'avant-dernier alinéa de l'article L.2121-21 du CGCT de ne pas procéder au vote au scrutin secret pour la désignation des représentants de la Ville au sein de ces associations.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-21, L.2121-29, L.2121-33, L.5721-2.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Le scrutin non secret n'ayant pas été accepté, il a été procédé à un scrutin secret qui a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 53

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 6

Nombre de bulletin blanc : 4

Nombre de bulletin nuls : 5

Nombre de suffrages exprimés : 47

Nombre de suffrages obtenus par la liste "Le bons sens pour Avignon" : 38

- DESIGNE les représentants de la Ville aux associations et syndicats suivants :

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

- Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse (AURAV) :

Anaïs HAUSMANN et Simone VIDAL en leur qualité de représentants titulaires pour les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Christian PALY et Philippe BRUEY en leur qualité de représentants suppléants pour les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Anaïs HAUSMANN en sa qualité de représentant titulaire pour le conseil d'administration.

Simone VIDAL en sa qualité de représentant suppléant pour le conseil d'administration.

- Syndicat Mixte d'aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD) :

Simone VIDAL est désignée en qualité de délégué titulaire et Jean-Luc QUEYLA en qualité de délégué suppléant.

- Syndicat mixte de défense et de valorisation forestière :

Simone VIDAL est désignée en qualité de représentant titulaire et Jean-Luc QUEYLA en qualité de représentant suppléant.

Comité National d'Action Sociale (CNAS) :

Nezha ALAMI-MOUMMED est désignée en qualité de représentant du collège des élus et l'assistant de gestion administrative CNAS en qualité de représentant du collège des bénéficiaires.

- l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes (ANACEJ) :

Cyrine BLANC est désignée pour siéger aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires

- l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine (AVPU) :

Michel ADAM est désigné au sein du collège des élus et le directeur de la propreté au sein du collège des agents territoriaux.

- Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture :

Violeta LUKIC est désignée pour siéger à l'assemblée générale.

- Association AMORCE :

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

Christian PALY est désigné en qualité de représentant titulaire et Simone VIDAL en qualité de représentant suppléant.

- France Dignes :

Valérie WAGNER est désignée en qualité de représentant titulaire et Jean-Luc en qualité de représentant suppléant.

- Association du Conseil International des Monuments et des Sites (ICOMOS) :

Violeta LUKIC est désignée en qualité de représentant titulaire et Michael MC MANUS-SCHOUCHANA en qualité de représentant suppléant.

- Réseau Vélo et Marche :

Nicolas DONNNADILLE est désigné en qualité de représentant titulaire et Michel ADAM en qualité de représentant suppléant.

- Association Maison Paisible :

Virginie ISSAUTIER-NOCCA et Eric PEYTIE sont désignés pour siéger dans les instances.

- Syndicat de maintenance des routes de France :

Nicolas DONNADILLE est désigné pour siéger aux assemblées générales.

DESIGNE

Le Maire

M. Olivier GALZI



Le Secrétaire de Séance

Mme Amandine MARQUIS



PARVENU A LA PREFECTURE LE 28 AVRIL 2026

ACTE PUBLIE LE 28/05/2026